

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE

AVIS

LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES DES ÉLECTEURS INDIVIDUELS

Les élections pour le renouvellement des membres de la Chambre d'agriculture de la Vienne auront lieu en 2025 (clôture du scrutin le 31 janvier 2025).

En application de l'article R 511-22 du code rural et de la pêche maritime, la Commission d'établissement des listes électorales (CELE) a dressé les listes électorales définitives des électeurs individuels le 22 novembre 2024.

Les listes électorales peuvent être consultées sans frais, sur support papier ou électronique, à la mairie (listes des électeurs de la commune), à la préfecture (listes complètes) ou au siège de la chambre d'agriculture (listes complètes) par tout intéressé qui peut en prendre copie, à ses frais, à la condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial. Toute infraction à cet engagement est punie d'une contravention de la 5e classe.

Conformément à l'article R. 511-23 du code rural et de la pêche maritime, dans les <u>cinq jours qui suivent l'affichage de cet avis</u>, le préfet, les réclamants et les personnes intéressées par les décisions de la CELE peuvent saisir le tribunal judiciaire dans le ressort où est située ladite commission, en l'espèce le tribunal judiciaire, 4 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 86000 Poitiers. Lorsque le cinquième jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, ce délai expire le premier jour ouvrable suivant.

Poitiers, le

26 NOV. 2024

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général

Etienne BRUN-ROVET

DATE D'AFFICHAGE LE: L.De(9)

Ref : DCL/BER/BM Tél : 05 49 55 70 00

Mél : pref-bureau-elections@vienne.gouv.fr 7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers

www.vienne.gouv.fr